

LE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE



Quand les PME collaborent avec les hautes écoles

Dans le monde actuel, il est essentiel pour les entreprises de rester compétitives et innovantes si elles veulent faire face à la concurrence. Dans notre canton, les universités et hautes écoles constituent un atout indéniable pour renforcer le potentiel d'innovation de l'industrie. C'est là que réside tout le pari du transfert technologique: tirer le meilleur parti de la collaboration entre les entreprises et le monde académique, afin de travailler sur des projets de recherche concrets. Retour sur l'expérience d'Icube SA à Bulle, qui travaille depuis peu de temps sur des projets avec les hautes écoles de notre canton.

Créée en 1989, Icube SA est une entreprise d'informatique industrielle, dont le but est d'accompagner ses clients vers l'industrie 4.0, que ce soit au niveau technologique, organisationnel ou du management. Leurs principaux secteurs d'activités sont l'agroalimentaire, et notamment les laiteries et fromageries, ainsi que la pharma. Pour l'entreprise gruérienne, la digitalisation apporte une hausse de la qualité au sein de l'industrie, mais il est essentiel que la technologie soit au service de l'homme, et non pas là pour le remplacer.

P.P.CH **-**1630 Bulle

LA POSTE

La collaboration entre Icube SA et les hautes écoles fribourgeoises est assez récente. Elle a débuté en 2013, avec une première coopération avec l'Ecole des Métiers de Fribourg, pour le développement de logiciels prototypes. Puis, dès 2015, les discussions ont commencé avec les hautes écoles, avec une collaboration concrète mise en place en 2019. L'entreprise avait déjà des idées et des envies pour travailler avec le monde académique depuis plusieurs années, mais elle avait besoin de personnes en interne qui puissent ensuite capitaliser sur les projets mis en place, ce qui est le cas aujourd'hui.

Actuellement, Icube SA travaille notamment sur le développement de l'industrie 4.0 dans les fermes, en collaboration avec la Haute Ecole d'Ingénierie et d'Architecture de Fribourg, l'Agroscope et Grangeneuve. Il est financé par la NPR (Nouvelle Politique Régionale), un programme d'impulsion initié par la Confédération avec l'aide des cantons, qui permet d'encourager l'innovation, visant à améliorer l'attractivité et la compétitivité de la région. Concrètement, l'idée est de développer des capteurs mesurant la pousse et la coloration des plantes, afin d'aider les agriculteurs à savoir si elles sont en bonne santé, pour améliorer la performance et diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires.

Cette collaboration apporte de nombreux bénéfices pour l'entreprise. Tout d'abord, travailler avec des étudiants permet de rester à jour. Au niveau technologique d'une part, car les jeunes voient rapidement ce qui peut être amélioré dans une entreprise traditionnelle, et d'autre part pour le management, afin de mieux comprendre les valeurs et attentes des futur(e)s collaboratrices et collaborateurs. Pour Icube SA, les liens avec la recherche sont de petites briques essentielles dans de grands projets. Le travail des étudiants permet de relever des défis techniques qui sont ensuite intégrés dans les activités de l'entreprise. Finalement, avoir un pied dans le monde académique permet également de se constituer un réseau très utile et gagner en visibilité, d'autant plus dans un canton comme Fribourg, où le bouche-à-oreille reste très important.

Bien qu'Icube SA soit une entreprise technologique, se prêtant peut-être mieux aux projets réalisés en coopération avec les hautes écoles, la collaboration est ouverte, et bénéfique, à tous les secteurs. Avec les transformations digitale et sociétale que nous sommes en train de vivre, les entreprises ont tout intérêt à mettre tous les outils de leur côté pour rester compétitives et innovantes. De plus, l'aspect technologique n'est pas le seul qui peut être travaillé avec les universités et hautes écoles : des projets dans les domaines organisationnels, du management, ou encore du marketing sont également possibles. Pour Icube SA, une chose est sûre : le canton de Fribourg offre beaucoup d'outils et de dynamisme et c'est une chance de pouvoir en profiter.

Anaïs Bourbia



IMPRESSUM

EditionFPE-CIGA, Bulle **Rédaction**

Anaïs Bourbia

Graphisme
agence DEP/ART, Riaz
Impression
media f SA - Bulle





EDITO

Des aides de soutien essentielles à la survie de nos entreprises

La crise actuelle a pris des proportions exceptionnelles et elle n'est malheureusement pas encore terminée. Si les aides urgentes débloquées dans des temps records au printemps sont terminées, certaines mesures sont encore disponibles pour les entreprises, dont voici un rapide tour d'horizon.

Au niveau fédéral, depuis le 1er septembre, c'est à nouveau le régime ordinaire en matière de réduction de l'horaire de travail (RHT) qui est applicable, à quelques exceptions près. En effet, le Conseil fédéral a décidé de maintenir la procédure simplifiée jusqu'à la fin de l'année. Si le cercle des bénéficiaires a été restreint, le Parlement a décidé d'y inclure les travailleurs sur appel au bénéfice d'un contrat de travail à durée indéterminée.

Concernant les allocations pour perte de gain APG COVID-19, le Conseil fédéral les a maintenues dans certains cas : les parents devant interrompre leur activité car la garde de leur enfant n'est plus assurée, lors d'une mise en quarantaine ordonnée par une autorité, les indépendants dont l'entreprise doit être fermée et ceux touchés par l'interdiction d'une manifestation. Le Parlement a également inclus les indépendants et employeurs qui ont subi une baisse d'au moins 55% de leur chiffre d'affaires, ainsi que les cas de rigueur, sous certaines conditions.

Au niveau cantonal, le Conseil d'Etat a présenté en septembre un plan de relance à 50 millions, répartis dans 25 mesures, touchant de nombreux secteurs. Ce plan a été débattu à la mi-octobre au Grand Conseil, qui l'a accepté et même consolidé, le faisant passer à 63 millions. En tant que Président de la FPE, je souhaite remercier notre Directrice, Nadine Gobet, pour son engagement à la CFG et lors de la session du Grand Conseil. Elle a apporté son soutien au commerce local en demandant une enveloppe de 2 millions pour prolonger l'action des bons Kariyon, ainsi qu'une aide substantielle de 3 millions en faveur des restaurants, bars et discothèques. Elle a également soutenu l'augmentation du montant à disposition du Conseil d'Etat pour traiter les cas de rigueur, qui est ainsi passé de 5 à 15 millions.

Claude Ambrosini Président du Comité directeur de la FPE-CIGA

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 29 NOVEMBRE 2020

Initiative populaire fédérale « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement »

L'initiative demande que la Confédération oblige les entreprises, à l'aide de mesures légales, à s'assurer que les droits humains internationalement reconnus et les normes environnementales internationales soient respectés à l'étranger, en faisant preuve de diligence raisonnable fondée sur les risques. Cette obligation devrait également s'appliquer aux entreprises basées à l'étranger mais contrôlées par des entreprises suisses et à l'ensemble des relations d'affaires.

Position de la FPE

La FPE recommande de **refuser** cette initiative.

Arguments:

- Si les préoccupations fondamentales de cette initiative sont légitimes, les exigences sont trop extrêmes, entraînant de sérieuses difficultés et des problèmes de mise en œuvre. Le Parlement a élaboré un contre-projet, qui suit les développements internationaux sans entraîner une réglementation suisse spécifique et préjudiciable.
- Si cette initiative passe, des entreprises suisses risqueraient de déménager en-dehors du pays, et des sociétés étrangères pourraient être dissuadées de s'installer ici. Cela aurait des répercussions sur notre économie et le marché du travail, avec des suppressions d'emplois.

Initiative « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre »

L'initiative demande d'interdire le financement des producteurs de matériel de guerre de la part de la BNS, des fondations et institutions de la prévoyance publique et professionnelle. Cela signifie donc l'interdiction d'octroyer des prêts, crédits, donations ou autres avantages financiers, ainsi que de prendre une participation dans la société.

Position de la FPE

La FPE recommande de **refuser** cette initiative.

Arguments:

- Les types de financement interdits par cette initiative sont si larges qu'elle imposerait de lourdes restrictions et aurait des conséquences financières négatives.
- Cette initiative aurait des répercussions sur les caisses de pension et les fonds de compensation AVS/AI/APG qui devraient renoncer à certains outils de placement, comme les fonds négociés en bourse et les dérivés négociés en bourse.

VOTATION CANTONALE DU 29 NOVEMBRE 2020

Révision de la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat

La FPE salue la réforme nécessaire de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, visant à passer du système de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. Cependant, puisqu'elle gère sa propre Caisse de pension, la FPE renonce à prendre position sur cet objet.

IMPÔT À LA SOURCE: CHANGEMENTS EN 2021

La révision de la législation fédérale sur l'imposition à la source entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Cette réforme concerne directement les employeurs et va modifier la gestion des ressources humaines: changement du canton de référence pour le décompte de l'impôt à la source, taxation ordinaire ultérieure obligatoire à certaines conditions, modification de la manière de prendre en considération l'état civil et les charges de famille du contribuable, modification de certains barèmes, etc.





L'INTERVIEW DU PRÉSIDENT

Michel Losey, Président de Remontées Mécaniques Fribourgeoises SA (RMF)



Président de Remontées Mécaniques Fribourgeoises SA (RMF) depuis l'année passée, Michel Losey parle des dossiers importants de la société, propriétaire des installations, ainsi que de la saison hivernale particulière qui débute.

Interface: Vous êtes Président de RMF SA depuis juin 2019. Qu'est-ce qui vous motive dans cette fonction?

Michel Losey: Le fait de défendre les intérêts du tourisme cantonal, en collaboration avec les utilisateurs des installations et les collectivités publiques. Cela me plait beaucoup de gérer des projets et de faire avancer une équipe vers un but commun. Le tourisme est un sujet national, donc pour avoir du poids, nous devons avoir une vision cantonale. J'aime cet esprit rassembleur, le fait de devoir trouver des solutions acceptées par tous, afin de cimenter les différentes régions entre elles.



J'aime cet esprit rassembleur, le fait de devoir trouver des solutions acceptées par tous, afin de cimenter les différentes régions entre elles.



Est-ce que la société a été impactée par les conséquences du COVID-19 cette année ?

Nos membres ont dû fermer leurs installations prématurément, en mars, sur ordre de la Confédération, ce qui a été un coup dur financièrement. Pour les soulager quelque peu, RMF a fait un geste au niveau des locations, ce qui a pour impact de diminuer les rentrées locatives 2020 pour la société. Mais il nous semblait important de faire

quelque chose pour donner un souffle à nos membres.

Quels sont les dossiers importants à venir pour RMF SA ?

Un projet crucial est la modification de la loi sur le tourisme, qui est actuellement en consultation. Elle aura des impacts sur les remontées mécaniques et sur le rôle de RMF SA, qui assumera des fonctions additionnelles. Notamment, la société sera en charge d'analyser les demandes de nouveaux investissements faits par ses membres, donc les locataires des infrastructures. RMF SA devra déterminer si cette demande est en phase avec la stratégie cantonale, puis, une fois acceptée, nous devrons effectuer des contrôles pour voir si les membres ont respecté ce qu'ils avaient inclus dans leur demande.

Un autre projet que nous pouvons citer est le rapprochement qui est en train de s'opérer entre RMF SA et Télégruyère SA, dans le but final de n'avoir plus qu'une seule structure, afin de s'adapter aux nouveaux besoins.

Un an après la reprise des installations de Charmey par TéléCharmey SA, est-ce que vous êtes satisfait de la situation?

L'équipe est très motivée et pleine de dynamisme avec beaucoup de nouvelles idées. C'est positif et j'espère qu'elle va garder cet élan. La fréquentation est également très bonne, cela donne l'impression que toute une région s'est mobilisée.

Comment envisagez-vous la saison hivernale ?

Pour l'instant, nous sommes assez optimistes. Les ventes du Magic Pass sont aussi fortes que l'année passée, voire même un peu plus, ce qui est un très bon signal. Nous



avons également tiré des leçons du mois de mars, nous avons plus de recul concernant les mesures de protection et comment les mettre en place pour garantir la sécurité des visiteurs.

L'enjeu maintenant est de trouver des mesures sanitaires coordonnées entre les cantons, afin d'éviter la fermeture de certaines stations et pas des autres, par exemple. Notre rôle est ainsi de discuter avec les gouvernements pour les rendre attentifs à cette problématique. En tout cas, s'il n'y a pas de deuxième vague qui nous tombe dessus, nos installations sont prêtes pour accueillir les clients.

Qu'est-ce que la FPE apporte dans la gestion de RMF SA ?

La FPE représente une infrastructure professionnelle, avec des compétences spécifiques qui nous sont très utiles, notamment pour notre administration. Nous sommes très contents de cette collaboration. En plus de son efficacité, la FPE est un excellent relai dans les milieux politiques et économiques, nous facilitant certains contacts qu'il serait difficile d'obtenir seuls.

Anaïs Bourbia

ACTU MEMBRE

Air Vacances SA

L'agence de voyages Air Vacances SA à Bulle a été créée en 1985. Il y a six ans, elle a été reprise par deux co-propriétaires: Nicole Mooser et Céline Vial, qui y travaillaient déjà depuis respectivement 1987 et 2000. Elles ont pu suivre l'évolution du secteur et des comportements des clients, tout en faisant toujours leur métier avec beaucoup de passion. Retour sur cette année compliquée, les aides attendues, et comment l'agence s'est adaptée aux changements.

Travailler dans une agence de voyages, c'est avant tout une réelle passion, autant pour Nicole Mooser que pour Céline Vial. La première est active dans le tourisme depuis 35 ans, et a débuté chez Air Vacances en 1987. En 2014, à la suite du départ à l'étranger de l'ancien propriétaire, elle reprend l'agence avec Céline Vial, employée depuis 2000. Avec toutes ces années d'expérience, les deux femmes ont pu observer des changements dans le métier, mais également dans le comportement des clients: « Nous avons observé une évolution dans les demandes qui nous sont adressées. Nous organisons moins de voyages de tourisme de masse, vers des destinations qui sont simples à réserver par le client lui-même. Nous proposons plutôt des vacances à la carte, selon les désirs des voyageurs. Ce sont de plus grands dossiers, qui demandent plus de temps, mais qui sont aussi plus intéressants. » Pour elles, ce sont ces voyages personnalisés qui sont le point fort des agences et qui les rendent toujours indispensables pour de nombreux clients.

Cette année, la pandémie de coronavirus a frappé de plein fouet le tourisme mondial. Les agences de voyages n'y ont pas échappé et ont vécu une situation jusqu'alors inédite: « Jusqu'en février, nous vivions un excellent début 2020, avec beaucoup de réservations à venir, plein de beaux projets à préparer. Et puis, il a fallu repousser, voire annuler, tout le travail que nous avions fait depuis octobre 2019. Nous avons également dû nous démener pour rapatrier nos clients et éviter qu'ils se retrouvent bloqués à l'étranger, suite aux annonces de fermetures de frontières. » Quelques mois plus tard, la lassitude des informations qui changent en continu com-



mence à se faire sentir: « C'est démotivant de travailler dans le vide, de prévoir des voyages et de tout devoir annuler ensuite. »

Aujourd'hui, leur employée peut continuer à toucher les RHT, mais les deux co-propriétaires ne recoivent plus d'aides depuis le début de l'été. Une situation très compliquée à vivre financièrement: « Suite aux décisions du Parlement cet automne, nous pouvons à nouveau toucher des APG rétroactivement depuis le 17 septembre. Mais ce n'est pas assez pour s'en sortir, et nous avons besoin d'une aide plus conséquente de la part du canton, qui doit encore se prononcer sur les cas de rigueur. » Pour faire entendre leurs voix, elles peuvent se reposer sur les associations des agences de voyages qui les représentent auprès de la sphère politique: «Ce printemps, nous avions l'impression qu'on ne parlait pas beaucoup de notre secteur. Mais les choses sont en train de changer, heureusement.»

En attendant, l'agence s'est adaptée à la situation, en proposant de nouvelles formules à ses clients: «Nous proposons un nouveau concept dès septembre, que nous appelons «le voyage surprise». Les clients nous transmettent leurs souhaits et leur budget, et nous leur préparons un itinéraire mystère sur cette base. Cela leur permet de profiter de vacances en toute sérénité. C'est également moins de soucis pour nous, car

nous pouvons nous adapter aux dernières informations et décider de la destination au dernier moment. »

Nicole Mooser et Céline Vial souhaitent rester optimistes pour le futur, même s'il subsiste plein d'inconnues quant à la reprise. Les clients restent frileux, notamment avec les mises en quarantaine, et il faudra un certain temps avant un retour à la normale. D'ailleurs, les deux femmes estiment que rien ne sera vraiment plus pareil après la crise: «Les réservations un an à l'avance, ce sera probablement fini et tout se fera plutôt à court terme. Il y aura aussi certainement moins de vols, ce qui est plutôt une bonne chose, car tout allait trop vite jusqu'à présent. » Quant aux comportements des clients, elles sont confiantes et pensent qu'ils changeront dans la bonne direction: «Ils se sont encore plus rendus compte de l'importance des agences et du confort qu'elles apportent. Nous offrons un service à la clientèle qui ne se retrouve pas sur internet, et c'est pour cela que nous sommes convaincues d'exercer un métier d'avenir.»

Anaïs Bourbia



« SIMPLEMENT MIEUX! ... AU TRAVAIL »

Programme de promotion des compétences de base sur le lieu de travail

Le programme de promotion «Simplement mieux !... au travail » du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) s'adresse aux entreprises qui souhaitent transmettre à leurs collaboratrices et collaborateurs des compétences de base liées à leur activité professionnelle (lire, écrire, calculer, utiliser l'informatique...).

La Confédération soutient les formations continues spécifiques organisées en collaboration avec un prestataire de formation ou organisées par des fonds sectoriels ou des organisations du monde du travail, ainsi que les mesures de formation continue proposées au sein de l'entreprise.

La campagne de formation continue a pour but d'assurer que les collaboratrices et les collaborateurs possèdent les connaissances requises pour faire face aux défis actuels et futurs du monde du travail.

Les cours proposés dans le cadre de ce programme portent sur les sujets ci-dessous. Les contenus sont adaptés aux besoins spécifiques de l'entreprise.

- Lire et écrire
- Mathématiques de tous les jours (connaissances de base telles que le calcul, etc.)
- Utilisation des technologies d'information et de communication (ordinateur, tablette, smartphone, etc.)
- Expression orale en français

Plus d'informations concernant le programme sur: **www.simplement-mieux.ch**

SIMPLEMENT AND LEVE (CAME. AU TRAVAIL.

MISE EN ŒUVRE DU FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Bonne nouvelle pour les entreprises formatrices: depuis la rentrée d'août 2020, elles bénéficient de soutiens supplémentaires pour les coûts des cours interentreprises (CIE). Jusqu'à présent, elles prenaient à leur charge environ 75% des coûts, le canton 20% et les 5% restants étaient financés par la Fondation instituée en vue de promouvoir la formation professionnelle dans le canton de Fribourg (graphique 1).

Une première partie des réductions des coûts provient de la réforme fiscale fribourgeoise, acceptée par le peuple le 30 juin 2019. Le volet pour la formation professionnelle de cette réforme met à disposition des entreprises formatrices, dès août 2020, un fonds de 3 millions de francs,

financé par les employeurs. Ce financement permet ainsi d'alléger la charge des entreprises formatrices et associations professionnelles, qui prendront en charge 50% des coûts et non plus 75% (graphique 2).

Finalement, une dernière mesure temporaire va venir soulager les patrons d'apprenti(e)s, mais seulement durant l'année scolaire 2020/2021. Le Conseil d'Etat a annoncé le 5 juin dernier, dans le cadre des mesures COVID-19, qu'il allait augmenter sa contribution de 5%, la faisant ainsi passer à 25%. Le résultat étant que les coûts à la charge des entreprises formatrices sont, pour cette année, de l'ordre de 45% (graphique 3).

Ces mesures ont comme ambition de soutenir la formation professionnelle, si essentielle au futur de notre canton, en incitant les entreprises à former des apprenti(e)s. À noter que le Conseil d'Etat a également prévu un soutien à la formation dans son plan de relance, sous la forme d'un chèque de 1'000 francs délivré à chaque engagement d'un(e) apprenti(e) de 1ère année durant les trois prochaines rentrées scolaires.

